# Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Affiché le

ID: 035-213500549-20230701-2023\_49-DE

## **COMMUNE DE CHANTELOUP** 35150

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier juillet, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents: 13

Vincent MINIER: Maire

Mme GOUR Christèle, M. LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela: Adjoints

M SIMONNEAUX Joseph, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAULT Michel, M. GAREL Roger, M. LEBRETON Gervais : conseillers municipaux

Absents excusés : 6 (dont 5 pouvoirs)

M. JAFFRO Gérald (donne pouvoir à Mme Christèle GOUR), Mme COLIN Patricia (donne pouvoir à M. Vincent MINIER), Mme HARDY-VIGNON Laurence (donne pouvoir à Mme Manuela JAUNY), Mme TRICOIRE Isabelle (donne pouvoir à M. Christophe TARDIF), Mme LE MINTER Laetitia (donne pouvoir à M. Yann LAURENT), Mme CHATELLAIN Marie-Anne.

Nombre de votants : 18 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation 27/06/2023

M. LEFAIX André prend place au bureau en qualité de secrétaire.

#### Assistait en outre à la séance :

Mme LUCAS Véronique, Directrice Générale des Services de la Commune de Chanteloup

\*\*\*\*\*\*\*

#### 2023-49:

#### Révision des tarifs périscolaires – 2023/2024

Après analyse des tarifs périscolaires communaux et considérant les préconisations de la commission compétente, le Conseil municipal décide de créer une 5ème tranche, de dissocier la tranche A et la tranche B et de réviser les tarifs comme suit :

#### APS (Accueil Périscolaire): nouveaux tarifs (2023/2024)

#### APS du matin : de 7h à 8h20

Tranches A : 0-600 € : 2,21 € la prestation Tranche B : 601-1000 € : 2,68 € la prestation : 3,15 € la prestation Tranche C: 1001-1350 € Tranche D : 1351 €-1500 € : 3,62 € la prestation Tranche E : 1501 € et plus : 4,10 € la prestation

## APS du matin : de 7h30 à 8h20

Tranches A : 0-600 € : 1,04 € la prestation : 1,49 € la prestation Tranche B: 601-1000 € Tranche C: 1001-1350 € : 1,75 € la prestation Tranche D: 1351 €-1500 € : 2,02 € la prestation Tranche E : 1501 € et plus : 2,62 € la prestation

#### APS du soir de 16h30 à 18h

Tranches A: 0-600 € : 1,33 € la prestation Tranche B: 601-1000 € : 1,62 € la prestation Tranche C: 1001-1350 € : 1,90 € la prestation Tranche D: 1351 €-1500 € : 2,19 € la prestation Tranche E : 1501 € et plus : 2,47 € la prestation

Envoyé en préfecture le 07/07/2023 Reçu en préfecture le 07/07/2023

Affiché le

ID: 035-213500549-20230701-2023\_49-DE

#### APS du soir de 16h30 à 19h

Tranches A : 0-600 € : 2,31 € la prestation Tranche B : 601-1000 € : 2,81 € la prestation Tranche C : 1001-1350 € : 3,30 € la prestation Tranche D : 1351 €-1500 € : 3,80 € la prestation Tranche E : 1501 € et plus : 4,29 € la prestation

Les retards (après 19h00) seront facturés 3,25 € par enfant et par quart d'heure.

#### Restauration scolaire: nouveaux tarifs (2023/2024)

Tranches A : 0-600 € : 4,19 € le repas Tranche B : 601-1000 € : 4,32 € le repas Tranche C : 1001-1350 € : 4,63 € le repas Tranche D : 1351 €-1500 € : 5,02 € le repas Tranche E : 1501 € et plus : 5,16 € le repas

Tarif Personnel Communal et Elus : **4,63 € le repas**Tarif Adulte extérieur : **7,17 € le repas**Tarif sans inscription préalable via le Portail Familles : **5,35 € le repas** 

#### Tarif spécial dans le cadre des PAI (2023/2024):

Considérant la part du service et charges (hors alimentation) dans le total des dépenses, le conseil municipal propose un tarif de restauration scolaire particulier destiné « aux paniers déposés par la famille » dans le cadre d'un PAI. Il est proposé d'actualiser les tarifs pour l'année 2023/2024 de la manière suivante :

\*\*\*\*\*\*\*\*

Tranches A : 0-600 € : 2,98 € la prestation Tranche B : 601-1000 € : 3,07 € la prestation Tranche C : 1001-1350 € : 3,30 € la prestation Tranche B : 1501 € et plus : 3,67 € la prestation : 3,67 € la prestation

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ADOPTE les nouveaux tarifs de l'APS (Accueil Périscolaire).
- ADOPTE les nouveaux tarifs de la Restauration Scolaire.

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

Le Maire Vincent MINIER